

PROCES-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
à la Commission de la Recherche

SCRUTIN DU 29 MARS 2016

Collège des Usagers - Secteur Juridique, Economique et de Gestion

Arrêté n°3930

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :	1
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :	83
NOMBRE DE VOTANTS :	7
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :	8,43%
BULLETINS BLANCS OU NULS :	0
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	8

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste UNEF	3
Liste LEA	5
	0
Total	8

un électeur non inscrit en 3e cycle a voté : BARRY Abdoulaye

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

Nombre de sièges	
Liste UNEF	0
Liste LEA	1
	0
Total des sièges attribués	1

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Liste LEA	DELMAS REMI	DOLMAIRE CAMILLE

Après avis du Comité électoral réuni le 30 mars 2016



Fait à Limoges, le 30 mars 2016
La Présidente de l'Université

Hélène PAULIAT

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

PROCES-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
à la Commission de la Recherche

SCRUTIN DU 29 MARS 2016

Collège des Usagers - Secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales

Arrêté n°3930

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :	1
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :	125
NOMBRE DE VOTANTS :	4
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :	3,20%
BULLETINS BLANCS OU NULS :	1
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	3

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste UNEF	3
	0
	0
Total	3

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

Nombre de sièges

Liste UNEF	1
	0
	0
Total des sièges attribués	1

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Liste UNEF	DELACROIX DIMITRI	ALAWAD ABD ELKARIM

Après avis du Comité électoral réuni le 30 mars 2016



Fait à Limoges, le 30 mars 2016
La Présidente de l'Université

Hélène PAULIAT

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

PROCES-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
à la Commission de la Recherche

SCRUTIN DU 29 MARS 2016

Collège des Usagers - Secteur Santé

Arrêté n°3930

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :	1
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :	936
NOMBRE DE VOTANTS :	18
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :	1,92%
BULLETINS BLANCS OU NULS :	2
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	16

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste UNEF	8
Liste LEA	8
Total	16

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

Nombre de sièges	
Liste UNEF	1
Liste LEA	0
Total des sièges attribués	1

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Liste UNEF	BENTAYEB HAFIDHA	MAZOUFFRE CLEMENT

Après avis du Comité électoral réuni le 30 mars 2016



Fait à Limoges, le 30 mars 2016
La Présidente de l'Université

Hélène PAULIAT

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

PROCÈS-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
à la Commission de la Recherche

SCRUTIN DU 29 MARS 2016

Collège des Usagers - Secteur Scientifique et Technologique

Arrêté n°3930

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :	2
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :	248
NOMBRE DE VOTANTS :	47
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :	18,95%
BULLETINS BLANCS OU NULS :	3
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	44

QUOTIENT ELECTORAL : 22
(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste UNEF	11
Liste LEA	33
	0
Total	44

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

1) REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste divisé par le quotient électoral)

Liste UNEF	0,50
Liste LEA	1,50
	0,00

Nombre de sièges

Liste UNEF	0
Liste LEA	1
	0
Total des sièges attribués	1

2) REPARTITION AU PLUS FORT RESTE

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste diminué du quotient électoral multiplié par le nb de sièges obtenus)

nombre de sièges restant à répartir 1

Liste UNEF	11,00
Liste LEA	11,00
	0,00

le ou les sièges supplémentaires sont attribués à

Liste UNEF	0
Liste LEA	1
	0

3) NOMBRE TOTAL DE SIEGES

Liste UNEF	0
Liste LEA	2
	0

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Liste LEA	MARCHAND GUILLAUME	PARENTE ALEXIS
Liste LEA	CILLI-DOGRU ELMAS	VERGE CAROLINE

Après avis du Comité électoral réuni le 30 mars 2016

Fait à Limoges, le 30 mars 2016
La Présidente de l'Université



Hélène PAULIAT

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

**PROCES-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
à la Commission de la Recherche**

SCRUTIN DU 29 MARS 2016

Collège des Usagers

Arrêté n°3930

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :	5
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :	1392
NOMBRE DE VOTANTS :	76
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :	5,46%
BULLETINS BLANCS OU NULS :	6
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	70

QUOTIENT ELECTORAL : 14
(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste UNEF	25
Liste LEA	46
	0
Total	71

Un électeur non inscrit en 3e cycle a voté : BARRY Abdoulaye

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

Liste UNEF	2,00
Liste LEA	3,00
	5,00

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	SECTEUR DE FORMATION
Liste LEA	DELMAS REMI	DOLMAIRE CAMILLE	Juridique, Economique et de Gestion
Liste UNEF	DELACROIX DIMITRI	ALAWAD ABD ELKARIM	Lettres, Sciences Humaines et Sociales
Liste UNEF	BENTAYEB HAFIDHA	MAZOUFFRE CLEMENT	Santé
Liste LEA	MARCHAND GUILLAUME	PARENTE ALEXIS	Scientifique et Technologique
Liste LEA	CILLI-DOGRU ELMAS	VERGE CAROLINE	Scientifique et Technologique

Après avis du Comité électoral réuni le 30 mars 2016



Fait à Limoges, le 30 mars 2016
La Présidente de l'Université

Hélène PAULIAT

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.